

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la quatre cent vingt-sixième réunion (extraordinaire) du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 4 juillet 2019 au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

CONFIRMÉ LE 26 AOÛT 2019

Procès-verbal de la quatre cent vingt-sixième réunion (extraordinaire) du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 4 juillet 2019 à 12 h au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
DELISLE, Frédérique Membre socio-économique		X*
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
GODMAIRE, Diane Membre socio-économique	X	
HARRISSON, Denis Recteur	X	
MERLEAU, Michel Membre socio-économique	X	
OLINGA MEBADA, Joël Eric Étudiant	X (visioconférence)	
RENAUD LABRIE, Louise Chargée de cours	X (visioconférence)	
<u>PERSONNES CONVOQUÉES :</u>		
B. DE GROUSBOIS, Sylvie Vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme	X (visioconférence)	
CHARBONNEAU, Alain Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
<u>SECRÉTAIRE :</u>		
ROY, André J. Secrétaire général	X	
<u>ATTACHÉE D'ASSEMBLÉE :</u>		
TARDIF, Caroline Attachée d'administration	X	

*Absence motivée.

La présidente, madame Diane Godmaire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 12 h.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Approbation de virements interfonds discrétionnaires de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2018-2019
- 3.- Renouvellement du Programme d'assurances du regroupement des universités québécoises (PARUQ) et de l'assurance sécurité des réseaux et atteinte à la vie privée pour le terme 2019-2020
- 4.- Modifications des tarifs au *Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement*
- 5.- Octroi d'un contrat de construction pour travaux d'enlèvement d'amiante en condition de risque élevé dans les vides sanitaires
- 6.- Embauche d'un professeur suppléant et embauche d'un professeur régulier au Département d'informatique et d'ingénierie
- 7.- Autorisation de signer une demande de subvention au Fonds d'appui au rayonnement des régions
- 8.- Prochaine réunion (26 août 2019)
- 9.- Clôture de la séance

2.- Approbation de virements interfonds discrétionnaires de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2018-2019

Dans le cadre de la préparation des états financiers 2018-2019 et en préparation des documents qui devront être soumis au conseil d'administration pour adoption, il est nécessaire de décider au préalable de la nature et des montants attribués aux virements discrétionnaires, le cas échéant.

Sous réserve de la confirmation définitive des subventions accordées à l'Université du Québec en Outaouais (UQO) pour l'année 2018-2019, une somme d'environ 1 850 000 \$ peut faire l'objet de virements discrétionnaires en conformité avec les règles budgétaires et financières du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Considérant le surplus estimé au fonds de fonctionnement de l'Université aux fins de l'application de la subvention conditionnelle, il est proposé d'autoriser le Service des finances à intégrer les virements suivants au projet d'états financiers à être présenté au comité de vérification pour recommandation et au conseil d'administration pour adoption :

- 1- Achat de mobilier et d'équipements : 733 200 \$
- 2- Aménagement de laboratoires en sciences infirmières au campus de Saint-Jérôme: 700 000 \$
- 3- Aménagement des installations de recherche dans la forêt Kenauk pour l'ISFORT : 250 000 \$
- 4- Réfection des résidences : 166 800 \$

Les calculs définitifs des subventions octroyées à l'UQO pour l'exercice financier 2018-2019 n'ont pas encore été produits par le MEES. Advenant une variation des subventions octroyées à l'UQO, il est proposé de faire varier le virement du projet

d'aménagement des installations de recherche dans la forêt Kenauk pour l'ISFORT par tranches de 1 000 \$.

À la suite de la présentation, la présidente souligne l'importance de donner des précisions sur la nature de ce surplus budgétaire, lors de la prochaine réunion du conseil d'administration, afin d'éviter toute confusion.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 426X-CX-1950 concernant l'approbation de virements interfonds discrétionnaires de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2018-2019; laquelle résolution est jointe en appendice.

3.- **Renouvellement du Programme d'assurances du regroupement des universités québécoises (PARUQ) et de l'assurance sécurité des réseaux et atteinte à la vie privée pour le terme 2019-2020**

L'UQO est membre du regroupement des universités québécoises (PARUQ) et, par le biais de ce dernier, elle souscrit à l'ensemble des polices d'assurance de ce programme depuis sa création en 1998. Ce programme d'assurances par regroupement permet à l'UQO de se prévaloir d'une couverture d'assurance de biens et de responsabilité civile complète dans un marché spécialisé ainsi que d'une assurance sécurité des réseaux et atteinte à la vie privée.

En tenant compte de la hausse provoquée par l'augmentation de la franchise pour l'assurance des biens à 250 000 \$, l'augmentation de la prime est d'environ 37,7 %. La sinistralité observée en assurance de biens ainsi que les conditions très difficiles qui caractérisent actuellement le marché des assurances de dommages expliquent essentiellement la hausse du présent renouvellement. Les propositions représentent une hausse de la prime de 31,3 % pour l'ensemble du portefeuille du PARUQ et une hausse de la prime de 8,7 % pour l'UQO par rapport à l'année 2018-2019.

Pour ce qui est des garanties supplémentaires, le courtier propose de renouveler avec Beazley sans augmentation de la prime pour l'assurance sécurité des réseaux et atteinte à la vie privée pour le terme 2019-2020.

Les polices d'assurance pour le terme 2019-2020 sont en vigueur depuis le 31 mai 2019. La facture pour le renouvellement des polices d'assurance sera réglée dès sa réception pour respecter notre engagement envers le PARUQ et pour ne pas perdre la couverture d'assurance.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 426X-CX-1951 concernant le renouvellement du Programme d'assurances du regroupement des universités québécoises (PARUQ) et de l'assurance sécurité des réseaux et atteinte à la vie privée pour le terme 2019-2020; laquelle résolution est jointe en appendice.

4.- **Modifications des tarifs au Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement**

Le *Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement* prévoit que les changements à la tarification sont soumis au comité exécutif pour approbation. Les tarifs des permis de stationnement ont été augmentés en 2017 et sont demeurés inchangés en 2018.

L'Université loue un terrain à la Ville de Saint-Jérôme sur lequel est aménagé un parc de stationnement de trente et une (31) places situées à proximité du campus. Le coût annuel de la location du terrain est de vingt mille dollars (20 000 \$). De plus, l'Université loue un terrain d'Hydro Québec au pavillon Alexandre-Taché au coût annuel oscillant autour de soixante-huit mille dollars (68 000 \$) incluant le paiement des taxes foncières qui sert aussi de stationnement.

Les dépenses annuelles d'opération des stationnements sont de trois cent quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-dix-sept dollars (386 297 \$) en 2018-2019 et de deux cent cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt-dix dollars (256 490 \$) en 2017-2018). De plus,

certain travaux de réfection sont nécessaires à court terme pour l'ensemble de nos parcs de stationnement.

Il est donc proposé d'augmenter les tarifs des permis de stationnement selon la grille tarifaire présentée. Cette augmentation n'aura pas d'impact sur les stationnements désignés aux étudiants occupant les résidences.

Un membre souligne le problème d'utilisation des stationnements de l'Université pour ensuite prendre l'autobus. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que le *Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement* a été modifié et stipule que toute personne qui se stationne à l'université doit le faire pour les fins de participer à une activité à l'université.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 426X-CX-1952 concernant les modifications des tarifs au *Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement*; laquelle résolution est jointe en appendice.

5.- Octroi d'un contrat de construction pour travaux d'enlèvement d'amiante en condition de risque élevé dans les vides sanitaires

Conformément à la *Politique d'acquisition de biens et services et d'octroi de contrats de construction* de l'UQO, la division des approvisionnements de l'UQO a lancé le 23 mai 2019, sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO), un appel d'offres public pour recevoir des propositions de la part d'entrepreneurs en conformité avec les exigences réglementaires prévues au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (L.R.Q. C-65.1, r.5) adopté en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.Q., 2006, c. 29, c. C-65.1). L'objectif poursuivi était d'obtenir le tarif le plus concurrentiel tout en répondant aux exigences de l'UQO.

L'ouverture des propositions a été faite le 26 juin 2019. Trois entreprises ont déposé des propositions conformes au devis. Lors de l'appel d'offres, quatre (4) scénarios de travaux ont été demandés aux soumissionnaires. Suite à l'étude des propositions faite par le Service des terrains et bâtiments et la division des approvisionnements du Service des finances de l'Université et en fonction du budget disponible, le scénario 2 a été retenu. La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise 176026 Canada inc. (Amor Construction).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 426X-CX-1953 concernant l'octroi d'un contrat de construction pour travaux d'enlèvement d'amiante en condition de risque élevé dans les vides sanitaires; laquelle résolution est jointe en appendice.

6.- Embauche d'un professeur suppléant et embauche d'un professeur régulier au Département d'informatique et d'ingénierie

À la suite de l'affichage du poste de professeur régulier dans le domaine du « génie », le Département d'informatique et d'ingénierie a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. L'Assemblée départementale du Département d'informatique et d'ingénierie recommande l'embauche de monsieur Soulimane Berkane, à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « génie » à compter du 29 juillet 2019.

Le poste est actuellement occupé par le professeur Marek Zaremba qui quittera pour la retraite le 1^{er} septembre 2019. L'Assemblée départementale du Département d'informatique et d'ingénierie souhaite que monsieur Berkane soit embauché à compter du 29 juillet 2019 afin de lui permettre de soumettre son avis d'intention au CRSNG (subvention à la découverte) au plus tard le 1^{er} août 2019.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande au comité exécutif l'embauche de monsieur Soulimane Berkane à titre de professeur suppléant pour la période du 29 juillet au 31 août 2019, puis à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « génie » à compter du 1^{er} septembre 2019 au site de travail Gatineau. Le vice-recteur à

l'enseignement et à la recherche souligne qu'au niveau budgétaire, le salaire de Monsieur Berkane sera en sus du salaire de Monsieur Zarembo jusqu'au 31 août 2019.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 426X-CX-1954 concernant l'embauche d'un professeur suppléant et l'embauche d'un professeur régulier au Département d'informatique et d'ingénierie (**Soulaimane Berkane**); laquelle résolution est jointe en appendice.

7.- **Autorisation de signer une demande de subvention au Fonds d'appui au rayonnement des régions**

La vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme (VRDCSJ) propose de déposer une demande de subvention au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) des Laurentides. Elle demande au conseil d'administration l'autorisation d'agir au nom de l'Université du Québec en Outaouais dans le cadre de ce programme d'aide financière.

Cette subvention permettrait d'embaucher une personne comme agent de liaison pendant 3 ans, à raison de 3 jours par semaine, afin de construire un continuum de services de soutien à l'entrepreneuriat dans le réseau de l'éducation des Laurentides. Les trois commissions scolaires des Laurentides de même que les deux cégeps sont les principaux partenaires prévus pour la réalisation de ce projet.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 426X-CX-1955 concernant l'autorisation de signer une demande de subvention au Fonds d'appui au rayonnement des régions; laquelle résolution est jointe en appendice.

8.- **Prochaine réunion**

La prochaine réunion du comité exécutif aura lieu le lundi 26 août 2019 à 12 h.

9.- **Clôture de la séance**

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 12 h 45

Original signé par :

La présidente d'assemblée, Diane Godmaire
Le secrétaire, André J. Roy